

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

<u>NOM COMMERCIAL (AS MARQUÉ):</u>	DynaTrol® I-XL
<u>DESCRIPTION DU PRODUIT:</u>	Scellant en polyuréthane
<u>NOM CHIMIQUE / CLASSE:</u>	Mélange de polyuréthane et de diisocyanate
<u>AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:</u>	Aucun
<u>USAGE RECOMMANDÉ:</u>	Scellant / calfeutrant en polyuréthane polyvalent
<u>RESTRICTIONS D'UTILISATION:</u>	Autre que l'Usage Recommandé

SOCIÉTÉ / ENTREPRISE IDENTIFICATION:

<u>FOURNISSEUR / NOM DU FABRICANT:</u>	Pecora Corporation
<u>ADRESSE:</u>	165 Wambold Road, Harleysville, PA 19438, É.-U.A.
<u>TÉLÉPHONE D'URGENCE:</u>	800-424-9300 (CHEMTREC, 24-heures)
<u>TÉLÉPHONE DE TRAVAIL:</u>	215-723-6051 (Lundi-vendredi, 8 AM-5 PM ET)

<u>DATE DE PRÉPARATION:</u>	11 Mars, 2010
<u>DATE DE RÉVISION:</u>	16 Novembre, 2016

Ce produit est vendu pour un usage commercial. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour répondre aux préoccupations de sécurité des personnes qui travaillent avec des quantités massives de ce produit, ainsi que celles des utilisateurs potentiels de ce produit dans les milieux industriels et professionnels. Tous les États-Unis Norme d'administration de la sécurité et de l'hygiène du travail (29 CFR 1910.1200), Normes américaines d'équivalence d'état, WHMIS canadien 2015 et l'information sur l'harmonisation globale requise sont inclus dans les sections appropriées basées sur le format de l'harmonisation globale. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des pays énumérés ci-dessus et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le SIMDUT canadien 2015 [HPR-SGH], la norme d'harmonisation mondiale et l'OSHA 1910.120.

2. HAZARD IDENTIFICATION

ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION DE L'HARMONISATION GLOBALE: Classe conformément à la Norme d'Harmonisation Mondiale en vertu du règlement de États Unis Communication des Dangers OSHA et du Simdut Canadien HPR-GHS 2015.

Classification du Risque: Cancérogène Catégorie 2, Toxique pour la Reproduction Catégorie 2, Toxicité Aiguë par Voie Orale Catégorie 5, Eye Irritation Cat. 2A, Irritant pour la Peau Catégorie 2, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire Catégorie 2A, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Inhalation-Irritation des voies respiratoires) Exposition Unique Catégorie 3, Sensibilisation Cutanée Catégorie 1, Sensibilisants Respiratoires Catégorie 1

Mention d'Avvertissement: Danger

Codes de Mention de Danger: H351, H361d, H303, H315, H319, H335, H317, H334

Codes des Conseils de Prudence: P201, P202, P260, P264, P270, P271, P272, P280, P284, P308 + P313, P304 + P340, P342 + P311, P305 + P351 + P338, P337 + P313, P333 + P313, P321, P403 + P233, P405, P501

Pictogrammes SGH: GHS07, GHS08



Voir la section 16 pour le texte intégral de la classification.

APERÇU D'URGENCE:

Description Physique: Ce produit est une pâte lourde avec une légère odeur et vient en plusieurs couleurs.

Dangers pour la Santé: PRUDENCE! Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires, en particulier si l'exposition est prolongée. Peut-être nocif si ingéré. Peut provoquer une sensibilisation cutanée et respiratoire chez les personnes sensibles aux isocyanates. Contient des traces de silice cristalline, un cancérogène humain connu par inhalation. Contient un composé qui est une toxine de développement suspecte et plusieurs composés qui sont des cancérogènes suspects.

Danger d'Inflammation: Ce produit est combustible et peut s'enflammer se il est exposé à une température élevée ou la flamme directe.

Danger de Réactivité: En raison du composant isocyanate, ce produit peut subir une polymérisation dangereuse lorsqu'il est exposé à des amines aliphatiques, avec un dégagement considérable de chaleur; Les récipients fermés peuvent se rompre violemment lorsqu'ils sont chauffés. Les conteneurs fermés peuvent également développer une pression et une rupture en cas d'incendie ou de contamination par l'eau.

Dangers Environnementaux: Ce produit n'a pas été testé pour l'impact environnemental. Tout rejet dans l'environnement doit être évité.

SYSTÈME D'IDENTIFICATION des MATIÈRES (HMIS®)

Santé	2*
Inflammabilité	2
Risqué Physique	0

Reportez-vous à la Section 16 pour les définitions des notes.

0 = Minimal
1 = Faisable
2 = Modéré
3 = Grave
4 = Extrême
* = Chronique

HMIS® est une marque déposée de la National Paint and Coatings Association.

CLASSIFICATION du SIMDUT CANADIENNE (HPR-GHS) 2015: Voir la section 16 dans la classification et symboles sous HPR-GHS 2015.

ÉTATS-UNIS REGLEMENTATION du OSHA: Ce produit a un classement dans l'Harmonisation Global Standard, telle qu'elle est appliquée en vertu des règlements américains de l'OSHA, comme indiqué plus haut dans cette section.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	CAS #	% P / P	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE Classification SGH en vertu de la Norme de communication des risques OSHA et du SIMDUT canadien (HPR-SGH) 2015 Mentions de Danger
Carbonate de Calcium, Natural Carbonate de Calcium, Synthétique	1317-65-3 471-34-1	30,0-50,0	Classification: Pas Applicable
Prépolymère Isocyanate (MDI) Propriétés		15,0-30,0	Classification: Cancérogène Catégorie 2, Toxicité Aiguë par Inhalation Catégorie 2, Toxicité Aiguë par Voie Orale Catégorie 4, Irritant pour la Peau Catégorie 2, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire Catégorie 2A, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Inhalation-Irritation des voies respiratoires) Exposition Unique Catégorie 3, Sensibilisation Cutanée Catégorie 1, Sensibilisants Respiratoires Catégorie 1, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles Exposition Répétée Catégorie 2 Codes de Mention de Danger: H351, H330, H302, H315, H319, H335, H317, H334, H373
Phtalate de Diisodécyle	68515-49-1	10,0-20,0	AUTO CLASSIFICATION Classification: Toxique pour la Reproduction Catégorie 2 Codes de Mention de Danger: H361d
Alcools Minéraux Propriété (contient moins de 0,1% de benzène)		1,0-4,0	CLASSIFICATION HARMONISÉE - ANNEXE VI DU RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008 (RÈGLEMENT CLP) Classification: Danger par Aspiration Catégorie 1 Codes de Mention de Danger: H304 AUTO-CLASSIFICATION ADDITIONNELLE Classification: Liquides Inflammables Catégorie 3, Irritant pour la Peau Catégorie 2, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Système nerveux central) Exposition Unique Catégorie 3, Dangereux pour le Milieu Aquatique Toxicité Chronique Catégorie 2 Codes de Mention de Danger: H226, H315, H336, H411
Dioxyde de Titane	13463-67-7	1,0-4,0	AUTO CLASSIFICATION Classification: Cancérogène Catégorie 2 Codes de Mention de Danger: H351i
Silicones et Siloxanes Propriétés		1,0-3,0	Classification: Pas Applicable
Oxyde de Calcium Propriétés		0,5-2,0	AUTO CLASSIFICATION Classification: Irritant pour la Peau, Catégorie 2, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire, Catégorie 2A, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Inhalation-Irritation des voies respiratoires) Exposition Unique Catégorie 3 Codes de Mention de Danger: H315, H319, H335
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	Trace	AUTO CLASSIFICATION Classification: Cancérogène Catégorie 1B Codes de Mention de Danger: H350i
Autres composants présents dans la concentration de moins de 1 pour cent (concentration de 0,1% pour les cancérogènes potentiels, toxiques pour la reproduction, sensibilisateurs des voies respiratoires, et mutagènes).		Pourcentage Restant	Classification: Pas Applicable

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus car un secret commercial est requis.

4. PREMIERS SECOURS

PROTECTION DES INTERVENANTS DE PREMIERS SOINS: Les sauveteurs ne doivent pas essayer de récupérer les victimes de l'exposition à ce matériau sans équipement de protection individuelle adéquat. Les sauveteurs doivent être pris pour les soins médicaux, si nécessaire.

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS: Transporter la victime (s) à l'air frais, le plus rapidement possible. Seul le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène supplémentaire et / ou la réanimation cardio-pulmonaire, si nécessaire. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Prenez copie de l'étiquette et la fiche signalétique au médecin ou un autre professionnel de la santé avec la victime (s).

Inhalation: Si les aérosols sont inhalés, amener la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales.

Contact avec la Peau: Si le produit contamine la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Rinçage minimum est de 20 minutes. Ne pas interrompre le rinçage. Retirer vêtements contaminés ou exposés, en prenant soin de ne pas contaminer les yeux. La victime doit consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les Yeux: Si ce produit pénètre dans les yeux, les yeux ouverts victime sous l'eau courante. Utilisez une force suffisante pour ouvrir les paupières. Avoir yeux à la victime « rouler ». Rinçage minimum est de 20 minutes. Ne pas interrompre le rinçage.

Ingestion: Si ce produit est avalé, appeler un médecin OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR PLUS D'INFORMATION ACTUELLE. NE PAS FAIRE VOMIR, moins directement par le personnel médical. Victime doit se rincer la bouche avec de l'eau ou de donner plusieurs tasses d'eau, si elle est consciente. Ne jamais faire vomir ou faire diluants (lait ou d'eau) à quelqu'un qui est inconscient, des convulsions ou incapable d'avaler. En cas de vomissements, maigre du patient avant ou le placer sur le côté gauche (la position tête en bas, si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION: Dermate ou d'autres troubles de peau préexistants peuvent être aggravés par l'exposition à ce produit.

INDICATION DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS SI NECESSAIRE: Traiter les symptômes et éliminer l'exposition. Les personnes souffrant de réactions allergiques doivent consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: Inconnu.

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION: Inconnu.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Inconnu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (Suite)

PRODUITS EXTINCTEURS:

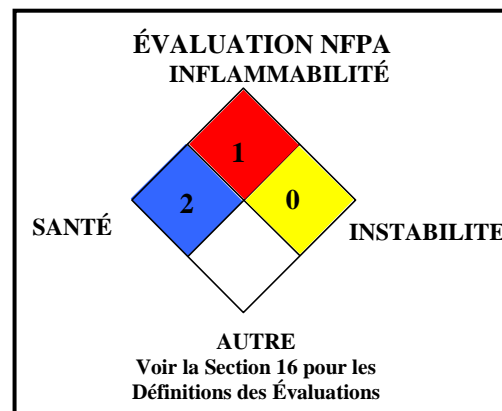
Moyens d'Extinction Appropriés: Utilisez matériau approprié pour l'incendie, y compris la mousse, halon, dioxyde de carbone et une poudre chimique d'extinction.

Moyens d'Extinction Inappropriés: Aucun connu.

PROTECTION POUR LES POMPIERS:

Dangers Particuliers Résultant de la Produit: Ce produit est combustible et peut être mis à feu lorsqu'il est exposé à son point d'éclair. Pas sensible aux chocs mécaniques dans des conditions normales. Non sensible aux décharges statiques dans des conditions normales. À des températures supérieures à 177 ° C (350 ° F), les composants isocyanate peuvent former des carbodiimides avec la libération de CO₂ qui peut provoquer une accumulation de pression; Les récipients fermés peuvent développer une pression et une rupture en cas d'incendie. Peut subir une polymérisation dangereuse lorsqu'il est exposé à des amines aliphatiques, avec un dégagement considérable de chaleur; Les récipients fermés peuvent se rompre violemment lorsqu'ils sont chauffés. Les récipients fermés peuvent présenter une pression et une rupture en cas d'incendie ou de contamination par l'eau.

Mesures Spéciales de Protection pour les Pompiers: Intervenants de début d'incendie doivent porter des lunettes de protection. Pompiers structurels doivent porter respiratoire autonome Appareils et équipement de protection complet. Écarter les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque pour le personnel. Si possible, empêcher l'eau de ruissellement dans les égouts pluviaux, les plans d'eau, ou d'autres zones écologiquement sensibles.



6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES ET PROCÉDURES D'URGENCE: Une libération accidentelle peut provoquer un incendie. Rejets incontrôlés devraient être répondu par un personnel qualifié en utilisant des procédures pré-planifiées. Équipement de protection approprié doit être utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation, et de fournir un maximum de ventilation anti-explosion. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement anti-étincelles lors de la réponse. L'atmosphère doit au moins 19,5 pour cent d'oxygène avant que le personnel non-urgence peut être autorisée dans la zone sans respiratoire autonome Appareil et la protection incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE: Les intervenants doivent porter le niveau de protection approprié pour le type de substance chimique libérée, la quantité de la matière déversée, et l'endroit où l'incident a eu lieu.

Petits Déversements: Pour les versions de 1 tambour ou moins, niveau D'équipement de protection (gants, tablier résistant aux produits chimiques, des bottes et des lunettes de protection) devraient être portés.

Déversements Importants: Minimum Équipement de Protection Individuelle doivent être des gants de caoutchouc, des bottes en caoutchouc, un masque facial, et maillot de Tyvek. Niveau minimum de l'équipement de protection individuelle pour les rejets dans laquelle le niveau d'oxygène est inférieure à 19,5% ou est inconnue doit être de niveau B: triple-gants (gants de caoutchouc et des gants en nitrile plus de gants en latex), costume résistant aux produits chimiques, vêtements ignifuges et bottes, casque, et l'Auto-Appareil Respiratoire.

MÉTHODES DE NETTOYAGE ET CONFINEMENT:

Tous les Déversements: L'accès à la zone de déversement devrait être limitée. Propagation devrait être limitée en couvrant délicatement le déversement avec polypads. Absorber le liquide déversé avec de l'argile, du sable, polypads, ou d'autres matériaux absorbants inertes appropriés. Tous les absorbants contaminés et autres matériaux doivent être placés dans un récipient et le joint approprié. Ne pas mélanger avec d'autres déchets provenant de matériaux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, d'État et procédures locales (voir section 13, considérations relatives à l'élimination). Evacuer les matériaux récupérés et signaler déversement conformément aux exigences réglementaires. Retirez tout résidu avant décontamination de la zone de déversement. Nettoyer la zone touchée avec de grandes quantités d'eau et de savon. Contrôler les zones de fortes concentrations de vapeurs combustibles et confirmer les niveaux sont en dessous des limites d'exposition fixées à l'article 8 (Protection Contrôle de l'exposition-personnelles), le cas échéant, et que les niveaux sont en dessous de LIE applicables (voir Section 5 - Mesures contre les incendies) avant que le personnel non-réponse sont autorisés à pénétrer dans la zone de déversement. L'équipement de purge avec un gaz inerte avant de les réutiliser.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Réduire l'utilisation de l'eau pour prévenir la contamination de l'environnement. Empêcher déversement ou de rinçage de contaminer les égouts pluviaux, les égouts, le sol ou les eaux souterraines. Placer tous les résidus de déversement dans un récipient et le joint approprié. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux, sauf en conformité avec les exigences d'un national des polluants Déchargé Elimination System (PNDSE) permis et l'autorité permettant a été notifiées par écrit avant le rejet. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, contactez votre bureau local de l'Office des eaux État ou régional de l'EPA.

AUTRES RENSEIGNEMENTS: Les réglementations des États-Unis peuvent exiger la déclaration des déversements de ce matériau qui atteignent les eaux de surface si un brillant est formé. Le cas échéant, le numéro de téléphone sans frais du Centre national de réponse de la Garde côtière des États-Unis est le 1-800-424-8802.

REFERENCE À D'AUTRES SECTIONS: Voir les informations à la Section 8 (Contrôle de l'exposition - Protection individuelle) et de la section 13 (Considérations relatives à l'élimination) pour des informations supplémentaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS DE MANIPULATION: Comme avec tous les produits chimiques, éviter d'avoir ce produit sur vous ou en vous. Laver soigneusement après manipulation de ce produit. Ne pas manger ou boire pendant la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les fumées, poussières, vapeurs ou brouillards. Ne pas goûter ou avaler. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Dans le cas d'un déversement, suivre les pratiques indiquées à la Section 6 (Mesures en cas de déversement).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (Suite)

CONDITIONS DE STOCKAGE SURES: Ce produit est stable dans des conditions normales de manipulation, l'utilisation et le stockage. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil, sources de chaleur intense, ou où le gel est possible. Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10 Stabilité et réactivité). Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas. Inspecter tous les contenants reçus avant le stockage, à assurer les récipients sont correctement étiquetés et non endommagés. Pour prolonger la durée de vie, entreposer à des températures inférieures à 26 ° C (80 ° F).

UTILISATION DU PRODUIT: Ce produit est utilisé comme agent d'étanchéité. Suivez toutes les normes de l'industrie pour l'utilisation de ce produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION/PARAMETRES DE CONTROLE:

Ventilation et Mesures d'Ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour assurer des niveaux d'exposition sont maintenues en dessous des limites prévues ci-dessous.

Occupational/Workplace Exposure Limits/Guidelines:

Chimique	CAS #	Directrice	Limite d'Exposition
Carbonate de Calcium, Natural Carbonate de Calcium, Synthétique	1317-65-3 471-34-1	OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA	15 mg/m ³ , poussières total; 5 mg/m ³ , fraction respirable 10 mg/m ³ , poussières total; 5 mg/m ³ , fraction respirable
Oxyde de Calcium Propriétés		ACGIH TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA DFG MAK TWA DFG MAK PEAK/CEIL(C) DFG MAK Classe de risque de grossesse	2 mg/m ³ 5 mg/m ³ 2 mg/m ³ 1 mg/m ³ (fraction inhalable) 2•PEAK (niveau maximum) Valeur moyenne de 15 minutes, intervalle de 1 heure, 4 par quart de travail C
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA	0.025 mg/m ³ fraction respirable 30 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2 poussières total; 10 mg/m ³ / % SiO ₂ + 2 fraction respirable 0.05 mg/m ³ (poussières respirables); Voir le Guide de poche Annexe A
Phtalate de Diisodécyle	68515-49-1	NE	NE
Prépolymère Isocyanate (MDI) Propriétés Les limites d'exposition indiquées sont pour le diisocyanate de 4,4-diphénylméthane		ACGIH TWA OSHA PEL STEL/CEIL(C) NIOSH REL TWA NIOSH REL STEL/CEIL(C) DFG MAK TWA DFG MAK PEAK/CEIL(C) DFG MAK Classe de risque de grossesse DFG MAK OTHER	0.051 mg/m ³ 0.2 mg/m ³ (plafond) 0.05 mg/m ³ 0.2 mg/m ³ (plafond) 10 minutes 0.05 mg/m ³ (fraction inhalable) 1•PEAK (niveau maximum) Valeur moyenne de 15 minutes, intervalle de 1 heure, 4 par quart de travail; 0.1 mg/m ³ (plafond) C Danger de sensibilisation de la peau et des voies respiratoires
Alcools Minéraux Propriété Les limites d'exposition indiquées sont pour les distillats de pétrole, le naphtha		OSHA PEL TWA NIOSH REL TWA NIOSH REL STEL	2000 mg/m ³ 300 mg/m ³ 1800 mg/m ³ , 15 minutes
Silicones et Siloxanes Propriétés		NE	NE
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH TLV TWA OSHA PEL TWA NIOSH REL & NIOSH STEL	10 mg/m ³ 15 mg/m ³ total dust Voir le Guide de poche Annexe A

NE: Non établi. Voir la Section 16 pour les définitions des termes utilisés.

Indices D'exposition Biologique (IBE): Il n'y a pas de IBE établi pour tout composant de ce produit pour le moment.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI): Les renseignements suivants sur les équipements de protection individuelle approprié est fourni pour aider les employeurs à se conformer aux réglementations de l'OSHA trouvés dans 29 CFR sous-partie I (à partir de 1910.132, y compris la norme de Protection Respiratoire (29 CFR 1910.134), Standard Protection des yeux 29 CFR 1910,13, la Protection de la Main Standard 29 CFR 1910.138, et la Protection des Pieds Standard 29 CFR 1910,136), des normes équivalentes du Canada (y compris le CSA Respiratoire Standard Z94.4-93-02 Canadien, le CSA Protection des Yeux Z94.3-M1982, Industriel Protecteurs Oculaires et Faciaux et le CSA Pied Standard du Protection Z195-M1984 Canadienne, Chaussures de Sécurité). S'il vous plaît référence règlements et normes applicables pour les détails pertinents.

Protection des Yeux / du Visage: Utiliser lunettes de sécurité approuvées ou des lunettes de sécurité. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection de la Peau: Porter des gants imperméables aux produits chimiques (par exemple, en nitrile ou en néoprène). Utilisez des gants triples pour une réponse en cas de déversement. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection du Corps: Utiliser une protection du corps adaptée à la tâche (par exemple, une blouse de laboratoire, une combinaison, maillot de Tyvek). Si un risque de blessures aux pieds existe en raison de la chute d'objets, objets roulants, où les objets peuvent percer la plante des pieds ou où les pieds des employés peuvent être exposés à des risques électriques, utiliser la protection des pieds. Si nécessaire, reportez-vous à la réglementation et les normes appropriées.

Protection Respiratoire: Si les aérosols sont créés lors de l'utilisation, utiliser une protection respiratoire appropriée. Si nécessaire, utiliser une protection respiratoire uniquement autorisée dans les règlements appropriés. Les niveaux d'oxygène en dessous de 19,5% sont considérés par l'OSHA DIVS. Dans de telles atmosphères, l'utilisation d'une pression masque complet / demande SCBA ou un masque facial complet, à adduction d'air avec une alimentation en air autonome auxiliaire est exigé en vertu des règlements et des normes appropriées. Les lignes directrices du NIOSH des équipements de protection respiratoire suivants sont pour méthylène bisphényl isocyanate (MDI) pour aider à la sélection de l'équipement respiratoire de l'exposition de l'événement à niveau de ce matériau lors de l'utilisation du produit dépasse les limites d'exposition.

MDI

CONCENTRATION

Jusqu'à 0.5 mg/m³:

Jusqu'à 1.25 mg/m³:

Jusqu'à 2.5 mg/m³:

PROTECTION RESPIRATOIRE

Tout respirateur à air fourni (SAR).

Tout SAR fonctionne en mode continu.

Tout appareil de respiration autonome avec masque facial complet, ou tout SAR avec un masque complet.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (Suite)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (suite):

Protection Respiratoire (suite):

MDI (suite)

CONCENTRATION

Jusqu'à 75 mg/m³:

Emergency or Planned Entry into Unknown Concentrations or IDLH Conditions: Any SCBA that has a full facepiece and is operated in a pressure-demand or other positive-pressure mode, SAR that has a full facepiece and is operated in a pressure-demand or other positive-pressure mode in combination with an auxiliary SCBA operated in pressure-demand or other positive-pressure mode.

Escape: Any Air-Purifying, Full-Facepiece Respirator (gas mask) with a chin-style, front- or back-mounted organic vapor canister having a high-efficiency particulate filter, or any appropriate escape-type, SCBA.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FORME: Colle en pâte.

POIDS MOLÉCULAIRE: Mélange.

ODEUR: Odeur douce.

DENSITÉ: 11.804

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE: 1.42

RELATIVE DENSITÉ DE LA VAPEUR (air = 1): > 1

SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Insoluble.

POINT D'ÉBULLITION: Pas disponible.

COV (moins l'eau et exemptés): < 50 g/L

POINT D'ÉCLAIR: Pas disponible.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Inconnu.

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE / EAU (coefficient de partition): Non établi.

COMMENT DETECTER CETTE SUBSTANCE (IDENTIFIER LES PROPRIÉTÉS): L'apparence et l'odeur de ce produit peuvent agir comme avertissement propriétés dans le cas d'un déversement accidentel.

COULEURS: Pigmentée.

FORMULE MOLÉCULAIRE: Mélange.

SEUIL D'ODEUR: Pour MDI: 0.4 ppm.

LA PRESSION DE VAPEUR, mm Hg @ 20°C: Pas disponible.

pH: Pas disponible.

TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAC = 1): < 1

AUTRES SOLUBILITÉS: Inconnu.

POINT DE CONGÉLATION / POINT DE FUSION: Pas disponible.

POIDS POUR CENT COV: Pas disponible

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION: Non établi.

VISCOSITÉ: Pas disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation. La réaction avec l'eau (humidité) produit du CO₂-gaz. Réaction exothermique avec des matériaux contenant des groupes hydrogène actif. La réaction devient progressivement plus vigoureuse et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des partenaires de réaction est bonne ou est supportée par agitation ou par la présence de solvants. MDI est insoluble avec, et plus lourd que l'eau, et coule vers le bas, mais réagit lentement à l'interface. Une couche solide et insoluble dans l'eau de polyurée est formée à l'interface en libérant du dioxyde de carbone gazeux. Peut polymériser s'il est exposé à des matières incompatibles, comme décrit plus loin dans cette section.

Peut guérir lentement lors de l'exposition à l'air.

CONDITIONS À ÉVITER: Eviter le contact avec des produits chimiques incompatibles et l'exposition à des températures extrêmes.

Garder les récipients scellés pour éviter le durcissement spontané.

MATIÈRES INCOMPATIBLES: Ce produit est incompatible avec les acides forts et oxydants et peut avoir une certaine compatibilité avec l'aluminium, les sels d'ammonium et des mélanges de mercure / hydrogène. En raison des matériaux d'isocyanate dans ce produit, il peut attaquer le cuivre et les alliages de cuivre, tels que le laiton et le bronze, l'étain et le zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: **Combustion:** La décomposition thermique de ce produit peut générer du carbone, de l'azote (formé par réaction de diisocyanate de méthylène diphenyle (isomères mélangés) avec de l'eau). Ce produit peut subir une polymérisation exothermique incontrôlée sur des amines de contact ou s'il est chauffé. L'accumulation de pression résultante pourrait rompre les récipients fermés. Les polymères MDI réagissent lentement, formant du dioxyde de carbone et un matériau inerte constitué de polyurées qui pourraient rompre les récipients fermés. 4,4'-méthylène dianiline est formée comme produit intermédiaire dans cette réaction. Au-dessus de 50 ° C (122 ° F), la réaction devient progressivement plus vigoureuse. **L'hydrolyse:** Chaleur, dioxyde de carbone.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS OU DE POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ce produit ne devrait pas subir de polymérisation dangereuse, de décomposition, de condensation ou d'auto-réactivité car ce produit contient des stabilisants. Cependant, une polymérisation exothermique peut survenir sur des amines de contact ou si elle est chauffée. L'accumulation de pression résultante pourrait rompre les récipients fermés. Le produit guérit lentement au contact de l'humidité dans l'air. À des températures supérieures à 177 ° C (350 ° F), les isocyanates peuvent former des carbodiimides avec la libération de CO₂ qui peut provoquer une accumulation de pression; Les récipients fermés peuvent développer une pression et une rupture en cas d'incendie ou d'exposition à des températures élevées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ: Les itinéraires les plus importantes d'exposition professionnelle sont inhalation et par contact avec la peau et les yeux. Les symptômes de l'exposition à ce produit sont les suivantes:

Contact avec la Peau ou les Yeux: Un contact bref avec le liquide ou les vapeurs de ce produit et les yeux peut provoquer une irritation, des rougeurs et un arrosage. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation modérée, en fonction de la durée et de la concentration de l'exposition. En fonction de la durée du contact cutané, l'exposition cutanée peut provoquer des rougeurs, une gêne ou une irritation. Le contact prolongé peut provoquer une inflammation, une rougeur, une éruption cutanée, un gonflement et des cloques. Un contact répété avec la peau peut provoquer un dégraissage et une dermatite. Le MDI est un agent sensibilisant très puissant chez l'homme. La sensibilisation de la peau peut se produire après seulement un contact avec. Un contact bref avec le liquide ou les vapeurs de ce produit et les yeux peut provoquer une irritation, des rougeurs et un arrosage. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, pourraient résulter d'un contact direct avec le liquide.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (Suite)

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ (suite):

Absorption par la Peau: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une toxicité systémique indésirable par absorption cutanée comme décrit dans l'ingestion ou l'inhalation.

Ingestion: Si le produit est avalé, l'irritation de la bouche, de la gorge, et d'autres tissus du système gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et de la diarrhée peut survenir. L'ingestion d'une grande quantité peut être nocive et causer une toxicité systémique. L'ingestion d'une grande quantité peut être mortelle.

Inhalation: L'inhalation de vapeurs, brouillards ou sprays de ce produit peut irriter modérément les tissus du nez, de la bouche, de la gorge et du système respiratoire supérieur. Les symptômes de surexposition peuvent inclure la toux, les étournelements et la difficulté à respirer. Toux avec douleur thoracique ou étanchéité peut également se produire, fréquemment la nuit. Ces symptômes peuvent se produire pendant l'exposition ou peuvent être retardés plusieurs heures. L'inhalation de concentrations élevées de ce produit (comme cela peut se produire dans une zone mal ventilée) peut être mortelle. Des concentrations élevées en aérosol peuvent provoquer une inflammation des poumons (pneumonie chimique), une bronchite chimique avec une respiration sifflante sévère à l'asthme, des spasmes de toux intenses et une accumulation de liquide dans les poumons (œdèmes pulmonaire) qui pourrait être mortelle. Les symptômes d'œdème pulmonaire peuvent ne pas apparaître jusqu'à plusieurs heures après l'exposition et sont aggravés par un effort physique. La sensibilisation respiratoire et les lésions pulmonaires peuvent être permanentes.

Injection: L'injection accidentelle de ce produit (par exemple de ponction avec un objet contaminé) peut causer des brûlures, des rougeurs et de l'enflure, en plus de la blessure.

ORGANES CIBLES: Aiguë: Peau, yeux, système nerveux central, système respiratoire. Chronique: Peau, système respiratoire.

EFFETS CHRONIQUES: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (peau sèche rouge), la sensibilisation à la peau et le système respiratoire ou des effets indésirables hépatiques ou rénaux.

AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ: Les composés de phtalate sont des disrupteurs endocriniens. Le composé de phtalate de diisodécyle est une toxine de développement suspecte qui peut nuire au fœtus à naître ou des effets sur le développement chez les jeunes enfants.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ: Il n'y a pas de données de toxicité disponibles pour ce produit; les données toxicologiques suivantes sont disponibles pour les composants de plus de 1% de la concentration. En raison de la grande quantité de données pour certains composants, seules les données humaines, DL50 Orale-rat ou une souris, la DL50 peau-rat ou une souris, CL50 Inhalation-rat ou une souris et les données d'irritation de la peau sont fournies dans cette FDS. Contactez Pecora pour plus d'informations.

CALCIUM CARBONATE (NATURAL):

DTLo (intraveineuse-rat) 30 mg/kg; Vasculaire: L'abaissement PB ne se caractérise pas dans une section autonome; Poumons, Thorax ou Respiration: changements dans le poids du poumon; Sang: autres changements

CTLo (inhalation-rat) 84 mg/m³ / 4 heures / 40 semaines-intermittents: Poumons, Thorax ou Respiration: fibrose (interstitielle); Foie: d'autres changements; Rein / uretère / vessie: autres changements

CTLo (inhalation-rat) 250 mg/m³ / 2 heures / 24 semaines-intermittents: Poumons, Thorax ou Respiration: fibrose focale (pneumoconiose)

CALCIUM CARBONATE (SYNTHÉTIQUE):

Test standard de Draize (Peau-Lapin) 500 mg/24 heures: Modéré

Test standard de Draize (Yeux-Lapin) 750 µg/24 heures: sévère

DLLo (Orale-Humain) 4.08 gm/kg/30 journées-intermittents: Vasculaire: élévation de PA non caractérisée en section autonome; Gastro-intestinal: modification de la structure ou de la fonction du pancréas endocrinien; Biochimie: Métabolisme (Intermédiaire): effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

DL₅₀ (Orale-Rat) 6450 mg/kg

DTLo (Orale-Rat) 60 gm/kg: Gastro-intestinal: hypermotilité, diarrhée, autres changements

DTLo (Orale-Rat) 10 mg/kg: Biochimie: Métabolisme (Intermédiaire): effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

OXYDE DE CALCIUM PROPRIÉTAIRE:

DL₅₀ (Intrapéritonéal-Souris) 3059 mg/kg

MDI ISOCYANATE PROPRIÉTAIRE:

Test standard de Draize (Peau-Lapin) 500 mg/24 heures

Test standard de Draize (Yeux-Lapin) 100 mg: Modéré

CTLo (Inhalation-Humain) 130 ppb/30 minutes: Immunologique y compris allergique: augmentation de la réponse immunitaire; Nutritionnel et métabolisme brut: augmentation de la température corporelle

DL₅₀ (Orale-Rat) 9200 mg/kg: Behaviorale: Somnolence (activité déprimée générale), ataxie Nutritionnel et métabolisme brut: diminution de la température corporelle

MDI ISOCYANATE PROPRIÉTAIRE (suite):

Biochimie: Métabolisme (Intermédiaire): effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation

Biochimie: Métabolisme (Intermédiaire): effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation DNA Adduct (Inhalation-Rat) 2 mg/m³/52 semaines-intermittents

Adduct d'ADN (Inhalation-Rat) 0.002 mg/L/17 heures/1 année

Test du micronoyau (Inhalation-Rat) 7.1 mg/m³/3 heures

Mutation dans les microorganismes (Bactérie-*Salmonella typhimurium*) 0.02 mg/plate

DIISODECYL PHTHALATE:

Test standard de Draize (Peau-Lapin) 0.1 mL: Doux

DL₅₀ (Orale-Rat) > 60,000 mg/kg

DL₅₀ (Peau-Lapin) 16,000 mg/kg

CL₅₀ (Inhalation-Rat) > 130 mg/m³/6 heures

CL₅₀ (Inhalation-Souris) > 130 mg/m³/6 heures

SILICONES ET SILOXANES PROPRIÉTÉS:

CTLo (Inhalation-Rat) 30 mg/kg/6 heures/4 semaines-intermittents: Poumons, thorax ou respiration: autres changements; Sang: hémorragie; Liés aux données chroniques: la mort

DIOXYDE DE TITANE:

Test standard de Draize (Peau-Humain) 300 µg/3 journées-intermittents: Doux

Dégâts d'ADN (Humain Poumon) 100 µg/plate

Dégâts d'ADN (Humain Poumon) 20 µg/disk/4 heures

Sœur Chromatid Échange (Humain Lymphocyte) 2 µmol/L/72 heures

Test du micronoyau (Humain Lymphocyte) 5 µmol/L/72 heures

Test du micronoyau (Intrapéritonéal-Souris) 3 gm/kg/3 journées-continu

Test du micronoyau Test (Hamster Ovaire) 5 µmol/L

Inhibition de l'ADN (Hamster Poumon) 500 mg/L

Sœur Chromatid Échange (Hamster Ovaire) 1 µmol/L

POTENTIEL CARCINOGENE: Le tableau suivant résume la cancérogénicité liste pour les composants de ce produit. "Acun" indique que la substance ne soit pas considéré comme ou suspecté d'être cancérogène par l'agence indiquée, voir ci-dessous le tableau pour la définition des autres notations.

NOM CHIMIQUE	ACGIH	EPA	IARC	DFG MAK	NTP	NIOSH	OSHA	PROP 65
Calcium Carbonate (Synthétique & Natural)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Oxyde de Calcium Propriétaire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Silice cristalline / Quartz	A2	Aucun	1	MAK-1 (fraction respirable)	K (fraction respirable)	Ca	Aucun	Qui (Particules aériennes non liées de taille respirable)
Diisodécyl Phthalate	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Isocyanate MDI Propriétaire	Aucun	CBD, D	3	MAK-4	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Mineral Spirits Propriétaire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Silicones & Siloxanes Propriétés	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Dioxyde de titane	A4	Aucun	2B	Aucun	Aucun	Ca	Aucun	Qui (Particules aériennes non liées de taille respirable)

ACGIH TLV-A2: Cancérogène humain soupçonné. ACGIH TLV-A4: Non classifiable comme cancérogène humain. EPA-CBD: Ne peut être déterminé. EPA-D Non classifiable quant à la cancérogénicité humaine. IARC-1: Non classifiable quant à la cancérogénicité humaine. IARC Group 2B: Possible cancérogène pour les humains. MAK-1 Substances qui causent le cancer chez l'homme et peuvent être présumées apporter une contribution significative au risque de cancer. MAK-4: Substances à potentiel cancérogène pour lesquelles la génotoxicité ne joue pas ou au plus un rôle mineur. NIOSH-Ca: Cancérogène potentiel, sans autre catégorisation. NTP-K: Connue pour être un cancérogène humain.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (Suite)

IRRITANTES DU PRODUIT: Ce produit peut irriter les tissus contaminés, en particulier si le contact est prolongé. Irritation des yeux peut être plus prononcé.

SENSIBILISATION AU PRODUIT: Ce produit contient des composés de diisocyanate, connus comme sensibilisants cutané et respiratoires pour les humains. L'exposition peut provoquer des réactions allergiques. Une sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire.

Sensibilisation Respiratoire: Les symptômes initiaux des réactions respiratoires peuvent sembler être une fièvre de rhume froide ou légère. Cependant, les symptômes asthmatiques sévères peuvent se développer et comprennent la respiration sifflante, oppression thoracique, essoufflement, difficulté à respirer et / ou la toux. Des fièvres, des frissons, des sensations générales d'inconfort, des maux de tête et de la fatigue peuvent également se produire. Les symptômes peuvent survenir immédiatement après l'exposition (dans une heure), plusieurs heures après l'exposition ou les deux, et / ou la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore avec l'élimination de l'exposition (par exemple les week-ends ou les vacances) et revient, dans certains cas, sous la forme d'une «attaque aiguë», lors d'une exposition renouvelée. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec des diisocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. La mort a eu lieu chez des individus sensibilisés accidentellement exposés à des concentrations relativement faibles de diisocyanates. Suite à l'élimination de l'exposition, certains travailleurs sensibilisés peuvent continuer à montrer un déclin lent de la fonction pulmonaire et ont des problèmes respiratoires persistants tels que les symptômes asthmatiques, la bronchite chronique et l'hypersensibilité pendant des mois ou des années. L'exposition aux isocyanates est susceptible d'aggraver les maladies respiratoires existantes, telles que la bronchite chronique et l'emphysème.

Sensibilisation Cutanée: Un contact cutané répété avec les diisocyanates a provoqué une sensibilisation cutanée chez l'homme, bien que la maladie ne soit pas fréquente. Une fois qu'une personne est sensibilisée, le contact avec même une petite quantité peut provoquer des éruptions de dermatite avec des symptômes tels que la rougeur, l'éruption, les démangeaisons et l'enflure. Cela peut se propager des mains ou des bras au visage et au corps. Certaines personnes qui ont inhalé diisocyanate développé des éruptions cutanées étendues peuvent durer des semaines.

PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES: Aucun connu.

INFORMATIONS TOXICITE POUR LA REPRODUCTION: Ce produit n'a pas été testé pour la toxicité pour la reproduction.

Mutagénicité / Embryotoxicité / Tératogénicité / Toxicité Reproductive: Le composant phthalate de diisodécyle est une toxine de développement suspecte. Se référer aux «Données sur la toxicité» plus haut dans cette section pour des données spécifiques sur la toxicité pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIT VISER A ELIMINER LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE.

MOBILITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour la mobilité dans le sol.

PERSISTANCE ET BIODEGRADABILITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour la persistance ou la biodégradabilité.

BIO-ACCUMULATION POTENTIELLE: Ce produit n'a pas été testé pour le potentiel de bio-accumulation.

ÉCOTOXICITÉ: Ce produit n'a pas été testé pour sa toxicité ou animal aquatique. Toute libération dans les environnements terrestre, atmosphérique et aquatique devrait être évitée.

AUTRES EFFETS NOCIFS: Ce produit ne devrait pas avoir de potentiel de destruction d'ozone.

EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT COMMANDES: Les contrôles doivent être conçus pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris les procédures pour prévenir les déversements, les rejets atmosphériques et de libérer les voies d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PRÉPARATION DES DÉCHETS POUR L'ÉLIMINATION: Comme fourni, ce produit ne serait pas un déchet dangereux tel que défini par la réglementation fédérale des États-Unis (40 CFR 261) si jeté ou détruit. Réglementations d'État et locales peuvent varier des réglementations fédérales. Le générateur de déchets est responsable de la détermination appropriée des déchets et de la gestion.

ÉTATS-UNIS EPA NOMBRE DES DÉCHETS: Pas Applicable.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DEPARTEMENT AMERICAIN DES TRANSPORTS: Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, par USDOT règlements, en vertu de 49 C annexe FR 172.101.

TRANSPORTS CANADA LE TRANSPORT DE RÈGLEMENT SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES: Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, conformément à la réglementation de Transports Canada.

EXPÉDITION INTERNATIONALE ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INFORMATION (IATA): Ce produit est classé comme PAS marchandises dangereuses, par l'Association du transport aérien international.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT (OMI): Ce produit est classé comme marchandise dangereuse, par l'Organisation maritime internationale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT AMERICAINS:

États-Unis SARA Exigences de Rapport: La composante suivante de ce produit est assujettie aux exigences en matière de déclaration des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Loi sur les modifications et les réautorizations du Superfund.

CHIMIQUE	SECTION 302 EHS (TPQ) (40 CFR 355, Annexe A)	SECTION 304 RQ (40 CFR Tableau 302.4)	SECTION 313 TRI (Niveau de seuil) (40 CFR 372.65)
Isocyanate MDI Propriétaire	Qui	No	Qui

États-Unis SARA 302 Extrêmement Dangereux Quantité Seuil De Planification (TPQ): Pas Applicable.

États-Unis SARA 304 Extrêmement Dangereux Quantité à déclarer (RQ): Pas applicable.

États-Unis SARA Catégories de Danger (Section 311/312, 40 CFR 370-21): AIGU: Applicable; CHRONIQUE: Applicable; FUE: Pas applicable;

REACTIVE: Pas applicable; RELÂCHEMENT SOUDAIN: Pas applicable

États-Unis TSCA Substances Chimiques État de L'inventaire: Tous les composants de ce produit sont en conformité avec les exigences d'inscription de l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) Substance chimique Inventaire.

États-Unis CERCLA Quantité à déclarer (RQ): Isocyanate MDI Propriétaire : = 5000 lb (2270 kg).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT AMERICAINS (suite):

États-Unis Clean Air Act (CA 112R) Quantité seuil (TQ): Le composant Isocyanate MDI Propriétaire est répertorié comme étant un polluant atmosphérique dangereux (HAP) généralement connu ou soupçonné de causer des problèmes de santé graves. La Clean Air Act, modifiée en 1990, ordonne à l'EPA de fixer des normes exigeant que les principales sources réduisent fortement les émissions de polluants toxiques. L'EPA est tenue d'établir et de mettre en place des normes de rendement spécifiques pour toutes les sources d'émissions atmosphériques qui émettent un ou plusieurs des polluants énumérés. Ces produits chimiques sont inclus dans cette liste.

Loi Sur L'eau Saine États-Unis Exigences : Pas applicable.

Loi de Californie sur de Toxique Enforcement eau potable et (Proposition 65): Le composant phtalate de diisodécyle figure sur la liste comme toxine de développement. Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le phtalate de diisodécyle, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour en savoir plus, consultez P65Warnings.ca.gov.

En outre, pour le texte d'avertissement fourni ci-dessus, le symbole suivant doit être affiché. Lorsque le signe, l'étiquette ou l'étiquette d'étagère du produit n'est pas imprimé à l'aide de la couleur jaune, le symbole peut être imprimé en noir et blanc. Le symbole doit être placé à gauche du texte de l'avertissement, dans une taille qui n'est pas inférieure à la hauteur du mot « AVERTISSEMENT ». Le symbole et le nouveau texte d'avertissement doivent être inclus d'ici août 2017.



La composante trace de Quartz (suspension, particules libres de taille respirable) se trouve sur la Proposition 65 Liste des produits chimiques reconnus par l'État pour causer le cancer. En raison de la forme du produit, l'avertissement Proposition 65 pour Quartz n'est pas applicable à ce composé dans ce produit.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Canadienne LIS / LES Inventaire: Les composants de ce produit sont listés par CAS # dans la section 3 (COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS) sont inscrites à la LIS.

Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste des substances d'intérêt prioritaire: Aucun composant de ce produit ne figure sur les listes de substances prioritaires de la LCPE.

Classification du Simdut Canadienne (HPR-GHS) 2015: Voir la section 16 dans la classification et symboles sous HPR-GHS 2015.

LA REGLEMENTATION MEXICAINE:

Règlement en Milieu de Travail Mexicains (NOM-018-STPS-2000): Ce produit est classé comme dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissements sur l'étiquette (par U.S ANSI Z129.1): DANGER ! PEUT ÊTRE NOCIF OU FATAL SI INHALÉ. PEUT ÊTRE NOCIF SI INGÉRÉ OU PAR CONTACT AVEC LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES; CONTIENT DES COMPOSÉS QUI SONT SUSPECTÉS DE CARCINOGENÈS. CONTIENT UN COMPOSÉ QUI EST UNE TOXINE REPRODUCTIVE SUSPECTIVE. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION DE LA PEAU ET UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE. CONTIENT LA QUANTITÉ DE TRACE DE LA SILICE CRISTALLINE, UN CARCINOGENÈ HUMAIN CONNU PAR INHALATION. PEUVENT ÊTRE COMBUSTIBLES - PEUVENT ALLUMER S'ILS SONT EXPOSÉS À UNE FLAMME DIRECTE OU S'ILS SONT TRÈS CHAUFFÉS POUR UNE PERIODE PROLONGÉE. Évitez tout contact avec yeux, peau et vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les poussières, les vapeurs ou le brouillard. Ne pas goûter ni avaler. Se laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Porter des gants, un appareil de protection des yeux, une protection respiratoire et une protection appropriée du corps. PREMIERS SOINS: En cas de contact, rincer immédiatement la peau et yeux avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de non respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donnez de l'oxygène. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin. EN CAS D'INCENDIE: Utiliser du brouillard d'eau, de la mousse, du produit chimique sec ou du CO2. EN CAS DE DÉVERSEMENT: Absorber le produit déversé avec des plaquettes de poly ou autre matériau absorbant approprié. Placez tous les résidus de déversement dans un récipient approprié et scellez. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux sur l'élimination des déchets dangereux et ceux du Canada.

MARQUAGE GLOBAL D'HARMONISATION ET CLASSEMENT: Classé dans conformément à l'harmonisation Global Standard.

Classification du Risque: Cancérogène Catégorie 2, Toxique pour la Reproduction Catégorie 2, Toxicité Aiguë par Voie Orale Catégorie 5, Eye Irritation Cat. 2A, Irritant pour la Peau Catégorie 2, Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire Catégorie 2A, Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (Inhalation-Irritation des voies respiratoires) Exposition Unique Catégorie 3, Sensibilisation Cutanée Catégorie 1, Sensibilisants Respiratoires Catégorie 1

Mention d'Avertissement: Danger

Codes de Mention de Danger: H351: Susceptible de provoquer le cancer. H361d: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H303: Peut-être nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H317: peut provoquer une allergie cutanée. H334: peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de Prudence:

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Réponse: P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P304 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P321: Traitement spécifique (retirer de l'exposition et le traitement des symptômes).

16. AUTRES INFORMATIONS (Suite)

MARQUAGE GLOBAL D'HARMONISATION ET CLASSEMENT (suite):

Conseils de Prudence (suite):

Stockage: P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

Élimination: P501: Éliminer le contenu / conteneurs conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Symboles / Pictogrammes de Danger: GHS07, GHS08

DISCLAIMER OF EXPRESSED AND IMPLIED WARRANTIES

EXCLUSION DE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont présentées de bonne foi et se fondent sur des données jugées exactes à la date de cette fiche de données de sécurité a été préparé. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE garantie, exprimée ou doit être IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE L'INFORMATION FOURNIE-dessus, les résultats devant être obtenus DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT. LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. En aucun cas, les légendes, les informations, données ou des dessins fournis doivent être considérés comme une partie de nos termes et conditions de vente. Toutes les matières peuvent présenter des dangers et doivent être utilisées avec prudence. Parce que de nombreux facteurs peuvent influencer sur le traitement ou l'application / utilisation, nous vous recommandons d'effectuer des tests pour déterminer l'aptitude d'un produit pour votre usage particulier avant de l'utiliser. Aucune responsabilité ne sera assumée pour les dommages ou blessures résultant d'une utilisation anormale ou de tout manquement à respecter les pratiques recommandées ou règlements fédéraux, provinciaux, des lois ou des réglementations locales. Les informations fournies ci-dessus, et le produit, sont meublées à la condition que la personne qui les reçoit doit faire leur propre détermination quant à l'adéquation du produit à ses besoins particuliers et à la condition qu'ils assument le risque de leur utilisation. En outre, aucune autorisation est donnée, ni implicite de pratiquer une invention brevetée sans licence.

REFERENCES ET SOURCES DE DONNEES: Contactez le fournisseur pour des informations.

METHODS D'EVALUATION INFORMATION AUX FINS DE CLASSEMENT: Comblent principes ont été utilisés pour classer ce produit.

DETAILS DE LA REVISION: Juin 2013: Mettre à jour et réviser l'intégralité de la FDS pour inclure les exigences actuelles du SGH. Juillet 2014: Révision de la FDS en raison du changement de formulation. Novembre 2016: Changement significatif de formulation. Révision de la totalité de la FDS sur la base d'une nouvelle formulation.

DEFINITIONS DES TERMES

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaît sur une FDS. Certains d'entre eux, qui sont couramment utilisés, notamment les suivantes:

ACRONYMES PARTICULIERS :

CHEMTREC: Chemical Transportation Emergency Centre, une entreprise fournissant des informations d'urgence de 24 heures et / ou une aide d'urgence pour les personnes qui ont répondu à des situations d'urgence impliquant des produits chimiques.

CEILING LEVEL: The concentration that shall not be exceeded during any part of the working exposure.

DFG MAKs: République fédérale d'Allemagne Maximum Concentration Values dans le lieu de travail. Les limites d'exposition sont données comme TWA (moyenne pondérée dans le temps) ou de pointe (exposition à court terme) des valeurs.

DFG MAK LES CELLULES GERMINALES MUTAGENE CATEGORIES: 1: agents mutagènes des cellules germinales qui ont été montrés pour augmenter la fréquence des mutants dans la descendance des êtres humains exposés. **2:** agents mutagènes des cellules germinales qui ont été montrés pour augmenter la fréquence des mutants dans la descendance des mammifères exposés. **3A:** des substances qui ont été montrés pour induire des dommages génétiques dans les cellules germinales de l'homme des animaux ou qui produisent des effets mutagènes dans les cellules somatiques de mammifères in vivo et ont été montrés pour atteindre les cellules germinales dans une forme active. **3B:** des substances qui sont soupçonnés d'être des agents mutagènes des cellules germinales en raison de leurs effets génotoxiques dans la cellule de mammifère somatique in vivo; dans des cas exceptionnels, les substances pour lesquelles il n'y a pas de données in vivo, mais qui sont clairement mutagène in vitro et structurellement liée à connu dans mutagènes in vivo. **4:** Non applicable. (Catégorie 4 substances cancérigènes sont ceux avec des mécanismes non génotoxiques d'action Par définition, mutagènes des cellules germinales sont génotoxiques conséquent, une catégorie 4 pour les substances mutagènes des cellules germinales ne peut pas demander à un certain moment dans l'avenir, il est concevable. Qu'une catégorie 4 pourrait être établi pour les substances génotoxiques avec les objectifs primaires autres que l'ADN [par exemple substances purement aneugènes] si les résultats de recherche font de ce semble sensible). **5:** mutagènes des cellules germinales, la puissance de ce qui est considéré comme si faible que, à condition la valeur MAK est observée, leur contribution au risque génétique de l'homme ne devrait pas être significative.

DFG MAK CLASSIFICATION DE GROUPE POUR GROSSESSE RISQUE: Groupe A: Un risque de dommages à l'embryon ou le fœtus en développement a été démontré sans équivoque. L'exposition des femmes enceintes peut entraîner des lésions de l'organisme en développement, même lorsque les valeurs MAK et BAT (valeur de tolérance biologique pour les matériaux de travail) sont observées. **Groupe B:** Les informations actuellement disponibles indiquent un risque de dommages à l'embryon ou du fœtus doit être considéré comme probable. Dommages à l'organisme en développement ne peut être exclu lorsque les femmes enceintes sont exposées, même lorsque les valeurs MAK et BAT sont observées. **Groupe C:** Il n'y a pas de raison de craindre un risque de dommage à l'embryon ou le fœtus en développement lorsque MAK et BAT valeurs sont observées. **Groupe D:** Classification dans l'un des groupes A-C est pas encore possible parce que, bien que les données disponibles peuvent indiquer une tendance, ils ne sont pas suffisants pour l'évaluation finale.

IDLH: Immédiatement Dangereux pour Vie et Santé. Ce niveau représente une concentration à partir de laquelle on peut échapper dans les 30 minutes sans subir évasion de prévention ou de blessure permanente.

LQ: Limite de quantification.

NE: Non établi. Si aucun des directives d'exposition sont établies, une entrée de la NE est faite pour référence.

NIC: Avis de changement prévu.

NIOSH Plafond d'Exposition: L'exposition qui ne doit pas être dépassée pendant une partie de la journée de travail. Si la surveillance instantanée est pas possible, le plafond doit être assumé comme une TWA de 15 minutes d'exposition (sauf indication contraire) qui ne doit pas être dépassée à aucun moment au cours d'une journée de travail.

NIOSH RELs: NIOSH Niveau d'exposition recommandée.

PEL: Limites d'exposition admissibles OSHA. Cette valeur d'exposition signifie exactement la même comme un TLV, sauf si elle est exécutoire par l'OSHA. Les OSHA limites admissibles d'exposition sont basés dans les PEL de 1989 et de la Juin 1993 Air Contaminants règle (Fédéral Registre: 58: 35338-35351 et 58: 40191). Tant les PEL en courant et les PEL libérés sont indiqués. La phrase, "Libérées 1989 LEP" est placé à côté du PEL qui a été libéré par une ordonnance du tribunal.

PEAU: Utilisé quand il ya un danger d'absorption cutanée.

STEL: Limite court terme de l'exposition, habituellement une moyenne pondérée dans le temps de 15 minutes (TWA) l'exposition qui ne devrait pas être dépassée à aucun moment au cours d'une journée de travail, même si la MPT de 8 heures est dans la TLV-TWA, PEL-TWA ou REL- TWA.

TLV: Valeur limite. Une concentration dans l'air d'une substance qui représente les conditions dans lesquelles il est généralement admis que presque tous les travailleurs peuvent être exposés de façon répétée sans effet indésirable. La durée doit être pris en considération, y compris les huit heures.

TWA: Moyenne pondérée concentration d'exposition concentration d'exposition pour un 8-hr classique (TLV, PEL) ou jusqu'à 10 h (REL) et une semaine de travail de 40 heures.

WEEL: Limites d'exposition en milieu de travail de l'environnement de l'AIHA.

ACRONYMES PARTICULIERS (suite):

MATIÈRES DANGEREUSES SYSTEME D'IDENTIFICATION DES ÉVALUATION DU DANGER: Ce système de notation a été développé par la National Paint and Coating Association et a été adopté par l'industrie pour identifier le degré de risques chimiques.

DANGER POUR LA SANTÉ: 0 Danger Minimal: Pas de risque significatif pour la santé, l'irritation de la peau ou les yeux ne prévoit pas. Irritation de la peau: Essentiellement non irritant. Irritation mécanique peut se produire. PII ou Draize = 0. Irritation des yeux: Essentiellement, des effets minimes non-irritantes de compensation en < 24 heures. Irritation mécanique peut se produire. Draize = 0. Oral DL50 Rat:> 5000 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin: > 2000 mg / kg. Toxicité par inhalation 4 heures CL50 rat:> 20 mg/L. **1 Danger Faible:** blessure mineure peut se produire; peut irriter l'estomac en cas d'ingestion; peut causer un dégraissage de la peau et aggraver une dermatite existante. Irritation de la peau: Peu ou légèrement irritant. PII ou Draize> 0 < 5. Irritation des yeux: Légèrement à modérément irritant, mais réversible dans les 7 jours. Draize> 0 < 25. Oral DL50 Rat:> 500-5000 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 1000-2000 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 2-20 mg / L. **2 Danger Modéré:** Blessure temporaire ou transitoire peut se produire; exposition prolongée peut affecter le système nerveux central. Irritation de la peau: Modérément irritant; irritant primaire; sensibilisateur. PII ou Draize ≥ 5, sans destruction du tissu cutané. Irritation des yeux: Modérément à sévèrement irritant; opacité cornéenne réversible; atteinte cornéenne ou irritation claière dans 8-21 jours. Draize = 26-100, avec des effets réversibles. Oral DL50 Rat:> 50-500 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 200-1000 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 0,5-2 mg / L. **3 Danger Sévère:** blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises rapidement et le traitement médical est donné; de haut niveau de la toxicité; corrosif. Irritation de la peau: Gravement irritant et / ou corrosif; peuvent provoquer la destruction du tissu cutané, brûlures de la peau, et de nécrose cutanée. PII ou Draize> 5-8, avec la destruction des tissus. Irritation des yeux: Corrosif, destruction irréversible du tissu oculaire; la participation ou l'irritation de la cornée persistant pendant plus de 21 jours. Draize> 80 avec des effets irréversibles en 21 jours. Oral DL50 Rat:> 1-50 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin:> 20-200 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat:> 0,05-0,5 mg/L. **4: Danger Sévère:** la vie en danger; des dommages importants ou permanente peut résulter d'expositions uniques ou répétées; extrêmement toxique; lésion irréversible peut résulter d'un contact bref. Irritation de la peau: Non approprié. Ne pas évaluer comme un 4, basé sur l'irritation de la peau seule. Irritation des yeux: Non approprié. Ne pas évaluer comme un 4, basé sur une irritation des yeux seul. Oral DL50 Rat: ≤ 1 mg / kg. Toxicité cutanée DL50 rat ou le lapin: ≤ 20 mg / kg. Inhalation CL50 4 heures Rat: ≤ 0,05 mg / L.

DANGER D'INFLAMMATION: 0 Danger Minimal: Matériaux qui ne brûlent pas dans l'air lorsque l'exposition à une température de 815,5 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes. **1 Danger Faible:** les matériaux qui doivent être préchauffés avant l'allumage peut se produire. Matériau nécessite un préchauffage considérable, dans toutes les conditions de température ambiante avant l'allumage et de combustion peuvent se produire. Cela comprend habituellement les suivantes: Matières qui brûlent dans l'air lorsqu'elles sont exposées à une température de 815,5 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes ou moins; Liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 93,3 ° C (200 ° F) (c.-à-OSHA Classe IIIB); et les matériaux combustibles plus ordinaires (par exemple en bois, papier, etc.). **2 Danger Modéré:** Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré ne seraient pas, dans des conditions normales, former des atmosphères dangereuses dans l'air, mais sous des températures ambiantes élevées ou chauffage modéré peuvent libérer des vapeurs en quantités suffisantes pour produire des atmosphères dangereuses avec l'air. Cela comprend généralement les suivantes: liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 37,8 ° C (100 ° F); Matières solides sous forme de poussières de cours qui peuvent brûler rapidement, mais qui ne forment généralement pas atmosphères explosives; Les matières solides dans une forme fibreuse ou décheté qui peuvent brûler rapidement et créer des risques d'incendie flash (par exemple le coton, le sisal, chanvre); et solides et semi-solides (par exemple visqueux et lente qui coule comme de l'asphalte) qui donnent facilement des vapeurs inflammables. **3 Danger Sévère:** Liquides et des matières solides qui peuvent être allumées dans presque toutes les conditions de température ambiante. Matériaux à ce degré produisent des atmosphères dangereuses avec de l'air sous des températures ambiantes presque tous, ou, affectée par la température ambiante, sont difficilement inflammable dans presque toutes les conditions. Cela comprend généralement les suivantes: liquides ayant un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et ayant un point d'ébullition égal ou supérieur à 38 ° C (100 ° F) et les liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 22,8 ° C (73 ° F) et au-dessus de 37,8 ° C (100 ° F) (à savoir OSHA classes IB et IC); Les matériaux qui en raison de leur forme physique ou les conditions environnementales peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et se dispersent facilement dans l'air (par exemple, les poussières de solides combustibles, brouillards ou des gouttelettes de liquides inflammables); et des matériaux qui brûlent très rapidement, généralement en raison de l'auto-contenue oxygène (par exemple nitrocellulose sèche et de nombreux peroxydes organiques).

DEFINITIONS DES TERMES (Suite)

MATIÈRES DANGEREUSES SYSTEME D'IDENTIFICATION DES ÉVALUATION DU DANGER (suite):

DANGER D'INFLAMMATION (suite): 4: Sévère Danger: Matériaux qui vaporisent rapidement ou complètement à la pression atmosphérique et la température ambiante normale ou qui se dispersent facilement dans l'air, et que vont brûler facilement. Cela comprend généralement les suivantes: gaz inflammables; Matériaux cryogéniques inflammables; Toute matière liquide ou gazeux qui est liquide tout sous pression et a un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et un point d'ébullition inférieur à 37,8 ° C (100 ° F) (c.-à-OSHA Classe IA); et matériaux qui enflamment spontanément lorsqu'il est exposé à l'air à une température de 54,4 ° C (130 ° F) ou moins (pyrophorique).

DANGER PHYSIQUE: 0 Danger Minimal: Réactivité de l'Eau: Les matériaux qui ne réagissent pas avec l'eau. Peroxydes organiques: Les matériaux qui sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie et ne réagissent pas avec de l'eau. Explosifs: Substances qui sont non-explosives. Gaz comprimés: Aucune Note. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Pas de 0 avis. Réactifs instables: les substances qui ne se polymérisent, se décomposent, se condensent ou auto-réagissent. **1 Danger Faible:** Eau Réactivité: Matières qui changent ou qui se décomposent lors de l'exposition à l'humidité. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et des pressions élevées. Ces matériaux peuvent réagir avec l'eau, mais ne seront pas libérer l'énergie violemment. Explosifs: Division 1.5 & 1.6 explosifs. Les substances qui sont très explosifs insensibles ou qui ne possèdent pas un danger d'explosion en masse. Gaz comprimés: Pression ci-dessous la définition OSHA. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe III; Solides: toute matière qui en soit la concentration testée, présente une moyenne durée inférieure ou égale à la durée moyenne d'un 3 en combustion: bromate de potassium mélange 7 / cellulose et les critères du groupe d'emballage I et II sont pas remplis. Liquides: toute matière qui présente un temps moyen inférieur ou égal au temps de montée en pression d'un 1 montée en pression: 1 acide nitrique (65%) / mélange de cellulose et les critères du groupe d'emballage I et II ne sont pas remplis. Réactifs instables: Substances qui peuvent se décomposer condenser ou auto-réagir, mais seulement dans des conditions de haute température et / ou de la pression et ont peu ou pas de potentiel pour provoquer la génération de chaleur importante ou d'explosion. Substances qui subissent facilement polymérisation dangereuse en l'absence d'inhibiteurs. **2 Danger Modéré:** Réactivité de l'eau: Les matières qui peuvent réagir violemment avec l'eau. Peroxydes organiques: Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement instables et seront facilement subir une transformation chimique violent, mais ne seront pas exploser. Ces matériaux peuvent également réagir violemment avec l'eau. Explosifs: Division 1.4 explosifs. Substances explosives où les effets explosifs sont essentiellement limités au colis et ne donnent projection de fragments de taille notable ou gamme sont attendus. Un incendie extérieur ne doit pas entraîner l'explosion pratiquement instantanée de la quasi-totalité du contenu du colis. Gaz comprimés: sous pression et satisfaisant à la définition de l'OSHA, mais <514,7 psi absolue à 21,1 ° C (70 ° F) [500 psig]. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe II. Solides: toute matière qui, soit la concentration testée, présente une moyenne de temps inférieure ou égale à la moyenne du temps d'un 2 en combustion: bromate de potassium mélange 3 / de la cellulose et les critères du groupe d'emballage I ne sont pas rencontré. Liquides: toute matière qui présente un temps moyen inférieur ou égal à la montée d'un 1 de pression montée en pression: une solution aqueuse 1 de chlorate de sodium (40%) / mélange de cellulose et les critères du groupe d'emballage I ne sont pas rencontré. Réactifs: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou de la pression ambiante, mais qui ont un faible potentiel (ou risque faible) pour la génération de chaleur importante ou une explosion. Les substances qui forment facilement des peroxydes lors de l'exposition à l'air ou de l'oxygène à la température ambiante. **3 Danger Sévère:** Réactivité de l'eau: Matériaux peuvent former des réactions explosives avec de l'eau. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont capables de détonation ou une réaction explosive, mais nécessitent une source d'amorçage fort ou doit être chauffé sous confinement avant l'initiation; ou des matériaux qui réagissent de manière explosive avec de l'eau. Explosifs: Division 1.3 explosifs. Substances explosives qui ont un risque d'incendie avec un risque léger de souffle ou un risque de projection, ou des deux, mais ne possèdent pas un danger d'explosion en masse. Gaz comprimés: $\geq 514,7$ psi de pression absolue à 21,1 ° C (70 ° F) [500 psig]. Les pyrophores: Aucune Note. Oxydants: Emballage oxydants Groupe I. Solides: toute matière qui, en soit la concentration testée, présente une durée de combustion moyenne inférieure à la durée de combustion moyenne d'un mélange 3: bromate / cellulose 2 de potassium. Liquides: toute matière qui enflamme spontanément lorsqu'ils sont mélangés avec de la cellulose dans un rapport de 1: 1, ou qui présente un temps de montée en pression moyenne inférieure à la durée de montée en pression d'un mélange 1: acide 1 perchlorique (50%) / le mélange de cellulose. Réactifs instables: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou la pression ambiante et ont un potentiel modéré (ou risque modéré) pour générer une chaleur importante ou une explosion. **4: Sévère Danger:** Eau Réactivité: Matières qui réagissent de manière explosive avec de l'eau sans nécessiter de la chaleur ou de l'accouchement. Peroxydes organiques: Matériaux qui sont facilement capable de détonation ou la décomposition explosive à température et pressions normales. Explosifs: Division 1.1 & 1.2 explosifs. Substances explosives qui ont un risque d'explosion de masse ou qui ont un risque de projection. Une explosion en masse est celle qui affecte la quasi-totalité de la charge instantanément. Gaz comprimés: Aucune Note. Les pyrophores: Ajouter à la définition d'inflammabilité 4. oxydants: Non 4 étoiles. Réactifs instables: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou la pression ambiante et ont un fort potentiel (ou risque élevé) pour générer une chaleur importante ou une explosion. Les pyrophores: Ajouter à la définition d'inflammabilité 4. oxydants: Non 4 étoiles. Réactifs instables: Substances qui peuvent se polymériser, se décomposer, se condenser ou auto-réagir à la température et / ou la pression ambiante et ont un fort potentiel (ou risque élevé) pour générer une chaleur importante ou une explosion.

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION ÉVALUATION DU DANGER

DANGER POUR LA SANTÉ: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, offriraient aucun risque au-delà de certains matériaux combustibles ordinaires. Les gaz et les vapeurs ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 10 000 ppm. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation est supérieure à 200 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 2000 mg / kg. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë supérieure à 2000 mg / kg. Matériaux essentiellement non irritant pour les voies respiratoires, des yeux et de la peau. **1 Danger Faible:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante. Les gaz et les vapeurs ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 5000 ppm, mais inférieure ou égale à 10 000 ppm. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 10 mg / L, mais inférieure ou égale à 200 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 1000 mg / kg mais inférieure ou égale à 2000 mg / kg. Les matériaux qui irritent légèrement à modérément les voies respiratoires, les yeux et la peau. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë est supérieure à 500 mg / kg mais inférieure ou égale à 2000 mg / kg.

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION ÉVALUATION DU DANGER (suite)

DANGER POUR LA SANTÉ (suite): 2 Danger Modéré: Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité par inhalation aiguë supérieure à 3000 ppm, mais inférieure ou égale à 5000 ppm. Tout liquide dont saturé concentration de vapeur à 20 ° C (68 ° F) est égal ou supérieur à un cinquième de sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 5000 ppm et qui ne répond pas aux critères de soit le degré de risque 3 ou degré de danger 4. Poussières et de brouillards CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 2 mg / L mais inférieure ou égale à 10 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 200 mg / kg mais inférieure ou égale à 1000 mg / kg. Comprimé gaz liquéfiés avec des points d'ébullition entre -30 ° C (-22 ° F) et -55 ° C (-66,5 ° F) qui provoquent de graves lésions tissulaires, en fonction de la durée d'exposition. Les matériaux qui sont des irritants respiratoires. Matériaux qui causent une irritation grave, mais réversible pour les yeux ou sont lacrymogènes. Les matériaux qui sont des irritants cutanés primaires ou sensibilisants. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë est supérieure à 50 mg / kg mais inférieure ou égale à 500 mg / kg. **3 Danger Sévère:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieures à 1000 ppm, mais inférieure ou égale à 3000 ppm. Tout liquide dont saturé concentration de vapeur à 20 ° C (68 ° F) est égale ou supérieure à sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 3000 ppm et que ne remplit pas les critères pour le degré de risque 4. Poussière et brouillards ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation supérieure à 0,5 mg / L mais inférieure ou égale à 2 mg / L. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée supérieure à 40 mg / kg mais inférieure ou égale à 200 mg / kg. Les matériaux qui sont corrosifs pour les voies respiratoires. Les matériaux qui sont corrosives pour les yeux ou causent opacité cornéenne irréversible. Matériaux corrosifs pour la peau. Gaz cryogéniques qui causent des dommages aux tissus engelures et irréversible. Comprimé gaz liquéfiés avec points d'ébullition inférieurs -55 ° C (-66,5 ° F) qui provoquent des engelures et des lésions tissulaires irréversibles. Matériaux avec un DL50 pour la toxicité aiguë supérieure à 5 mg / kg mais inférieure ou égale à 50 mg / kg. **4: Danger Sévère:** Les matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent être mortelles. Gaz ayant une CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation inférieure ou égale à 1000 ppm. Tout liquide dont la concentration de vapeur saturée à 20 ° C (68 ° F) est égale ou supérieure à dix fois sa CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation, si sa CL50 est inférieure ou égale à 1000 ppm. Poussière et brouillards dont la CL50 pour la toxicité aiguë par inhalation est inférieure ou égale à 0,5 mg / L. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë par voie cutanée est inférieure ou égale à 40 mg / kg. Matériaux dont la DL50 pour la toxicité aiguë est inférieure ou égale à 5 mg / kg.

DANGER D'INFLAMMATION: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui ne brûlent pas dans des conditions typiques d'incendies, y compris les matériaux intrinsèquement non combustibles tels que le béton, la pierre et le sable. Les matériaux qui ne brûlent pas dans l'air lorsqu'il est exposé à une température de 816 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes selon l'annexe D de la norme NFPA 704. **1 Danger Faible:** Les matériaux qui doit être préchauffé avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré exigent préchauffage considérable, dans toutes les conditions de température ambiante, avant l'allumage et de combustion peuvent se produire: Matériaux qui brûlent dans l'air lorsqu'il est exposé à une température de 816 ° C (1500 ° F) pendant une période de 5 minutes selon avec annexe D de la NFPA 704. Les liquides, solides, semi-solides et ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 93,4 ° C (200 ° F) (à savoir les liquides de classe IIIb). Liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 ° C (95 ° F) qui ne pas la combustion lorsqu'il est testé en utilisant la méthode de test de combustion entretenue, par 49 CFR 173, Annexe H ou les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, Modèle Règlement (édition actuelle) et le manuel connexe des épreuves et de critères (édition actuelle). Liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 ° C (95 ° F) dans une solution miscible à l'eau ou d'une dispersion avec une eau non combustible liquide / solide contenu de plus de 85% en poids. Les liquides qui ont pas de point de feu lorsqu'il est testé par l'ASTM D 92, Méthode d'essai standard pour Flash et Points de Feu de Cleveland Open Cup, jusqu'au point d'ébullition du liquide ou jusqu'à une température à laquelle l'échantillon testé montre un changement physique évidente. Pastilles combustibles avec un diamètre représentant de plus de 2 mm (10 mesh). La plupart des matériaux combustibles ordinaires. Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. **2 Danger Modéré:** Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant l'allumage peut se produire. Matériaux à ce degré ne seraient pas dans des conditions normales former des atmosphères dangereuses avec l'air, mais sous des températures ambiantes élevées ou sous chauffage modéré pourrait libérer des vapeurs en quantités suffisantes pour produire des atmosphères dangereuses avec l'air. Liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 37,8 ° C (100 ° F) et en dessous de 93,4 ° C (200 ° F) (liquides dire classes II et IIIA). Les matières solides sous la forme de poudres ou de poussières grossières de diamètre représentant entre 420 microns (40 mesh) et 2 mm (10 mesh) qui brûlent rapidement, mais qui ne font généralement pas de mélanges explosifs avec l'air. Les matières solides sous forme fibreuse ou décheté qui brûlent rapidement et créent des risques d'incendie éclair, comme le coton, le sisal et le chanvre. Solides et semi-solides qui donnent facilement des vapeurs inflammables. Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. **3 Danger Sévère:** Liquides et des matières solides qui peuvent être allumés dans presque toutes les conditions de température ambiante. Matériaux à ce degré produisent des atmosphères dangereuses avec de l'air sous presque tous les températures ambiantes ou, si affectée par la température ambiante, sont difficilement inflammable dans presque toutes les conditions. Liquides ayant un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et ayant un point d'ébullition d'au moins 37,8 ° C (100 ° F) et les liquides ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 22,8 ° C (73 ° F) et au-dessous 37,8 ° C (100 ° F) (c.-à-OSHA Classe IB et IC liquides). Les matériaux qui en raison de leur forme physique ou les conditions environnementales peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et se dispersent facilement dans l'air. Poussières inflammables ou combustibles de diamètre représentant moins de 420 microns (40 mesh). Les matériaux qui brûlent avec une rapidité extrême, généralement en raison de l'auto-contenue oxygène (par exemple nitrocellulose sèche et de nombreux peroxydes organiques). Solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant. **4: Danger Sévère:** Matériaux qui vaporisent rapidement ou complètement à la pression atmosphérique et la température ambiante normale ou qui se dispersent facilement dans l'air et vont brûler facilement. Des gaz inflammables. Matériaux cryogéniques inflammables. Tous les matériaux liquides ou gazeux qui est liquide sous pression et tout a un point d'éclair inférieur à 22,8 ° C (73 ° F) et un point d'ébullition inférieur à 37,8 ° C (100 ° F) (à savoir les liquides de classe IA). Matériaux qui enflamment lorsqu'il est exposé à l'air, les solides contenant plus de 0,5% en poids d'un solvant inflammable ou combustible sont évalués par le point d'éclair en vase clos du solvant.

DEFINITIONS DES TERMES (Suite)

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION HAZARD RATINGS (continued):

DANGER D'INSTABILITE: 0 Danger Minimal: Les matériaux qui en eux-mêmes sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) au-dessous de 0,01 W / mL. Les matériaux qui ne présentent pas une réaction exothermique à des températures inférieures ou égales à 500 ° C (932 ° F) lorsqu'il est testé par analyse calorimétrique différentielle. **1 Danger Faible:** Les matériaux qui en eux-mêmes sont normalement stables, mais qui peut devenir instable à des températures et des pressions élevées. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 10 W / ml et inférieure à 10 W / mL. **2 Danger Modéré:** Les matériaux qui subissent aisément une transformation chimique violente à des températures et des pressions élevées. Les matériaux qui ont une densité de puissance instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 10 W / ml et en dessous de 100 W / mL. **3 Danger Sérieux:** Les matériaux qui sont eux-mêmes capables de détonation de décomposition explosive ou une réaction explosive, mais qui nécessitent une source initier forte ou qui doivent être chauffées sous confinement avant l'initiation. Les matériaux qui ont une densité de puissance estimée instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) égale ou supérieure à 100 W / ml et en dessous de 1,000 W / mL. Les matériaux qui sont sensibles aux chocs thermiques ou mécaniques à des températures et des pressions élevées. **4 Danger Sévère:** Les matériaux qui sont en eux-mêmes facilement capable de détonation ou de décomposition explosive réaction explosive à des températures et pressions normales. Les matériaux qui sont sensibles à un choc mécanique ou thermique localisé à des températures et pressions normales. Les matériaux qui ont une densité de puissance estimée instantanée (produit de la chaleur de réaction et la vitesse de réaction) à 250 ° C (482 ° F) de 1 000 W / mL ou plus.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR:

Une grande partie de l'information relative à incendie et d'explosion est dérivé de la National Fire Protection Association (NFPA). Point d'éclair: Température minimale à laquelle un liquide dégage vapeur suffisante pour former un mélange inflammable avec l'air près de la surface du liquide ou dans le récipient de test utilisé. Température d'auto-inflammation: Température minimale d'un solide, liquide ou gaz nécessaire pour initier ou provoquer une combustion auto-entretenu dans l'air avec aucune autre source d'inflammation. LEL: la plus basse concentration de vapeurs inflammables ou du mélange air / gaz qui s'enflamme et brûle avec une flamme. LSE: la plus haute concentration de vapeurs inflammables ou du mélange air / gaz qui s'enflamme et brûle avec une flamme.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Toxicologie Humaine et Animale: Les risques possibles sur la santé tels qu'ils découlent de données humaines, les études animales, ou à partir des résultats d'études réalisées avec des composés similaires sont représentés. LD50: Dose létale (solides et liquides) qui tue 50% des animaux exposés. LC50: Concentration létale (de gaz) qui tue 50% des animaux exposés. ppm: Concentration exprimée en parties de matière par million de parties d'air ou d'eau. mg / m3: Concentration exprimée en poids de substance par unité de volume d'air. mg / kg: quantité de matière, en poids, administrée à un sujet d'essai, sur la base de leur poids corporel en kg.

DTLo: La plus basse dose pour provoquer un symptôme. CTLo: la plus basse concentration de causer un symptôme. DT0, DL0 et DLO, ou CT, CT0, CLLo et CL0: dose la plus basse (ou la concentration) de causer des effets toxiques ou létaux.

Information sur le Cancer: IARC: Centre international de recherche sur le cancer. NTP: National Toxicology Program. RTECS: Registre des effets toxiques des substances chimiques. IARC et NTP taux de produits chimiques sur une échelle de potentiels décroissants pour causer le cancer humain avec une note de 1 à 4. Subrankings (2A, 2B, etc.) sont également utilisés. Autres informations: BEI: ACGIH indices d'exposition biologique, représentent les niveaux de déterminants qui sont les plus susceptibles d'être observés dans les échantillons prélevés à partir d'un travailleur en bonne santé qui a été exposée à des produits chimiques dans la même mesure comme un travailleur à l'exposition par inhalation à la TLV.

INFORMATIONS SUR LA REPRODUCTION:

Un mutagène est un produit chimique qui provoque des changements permanents au matériel génétique (ADN) de telle sorte que les changements vont se propager à travers les lignes générationnelles. Un embryotoxique est un produit chimique qui cause des dommages à un embryon en développement (à savoir dans les huit premières semaines de la grossesse chez les humains), mais les dégâts ne se propage pas sur les générations. Un tératogène est une substance chimique qui provoque des dommages à un fœtus en développement, mais les dégâts ne se propage pas sur les générations. Une toxine reproductrice est une substance qui interfère en aucune façon avec le processus de reproduction.

INFORMATIONS ECOLOGIQUES:

CE: concentration sans effet dans l'eau. FBC: facteur de bioconcentration, qui est utilisé pour déterminer si une substance se concentrera dans les formes de vie qui consomment plante contaminée ou de matières animales. TLM: limite médian de seuil. log Koe ou vous connecter KOC: Coefficient de distribution huile / eau est utilisée pour évaluer le comportement d'une substance dans l'environnement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES:

Cette section explique l'impact des diverses lois et règlements sur la matière.

Etats-Unis:

EPA: Agence de protection de l'environnement. ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux. Une association professionnelle qui établit les limites d'exposition. OSHA: Occupational Safety and Health Administration. NIOSH: Institut national de la santé et la sécurité au travail, qui est la branche de recherche de l'OSHA. DOT: Département des Transports des Etats-Unis. LEP: Superfund Amendments and Reauthorization Act et. TSCA: Toxic Substance Control Act des Etats-Unis. CERCLA: Réponse globale de l'environnement, de la rémunération, et Loi sur la responsabilité. Statut de polluants marins selon le DOT; CERCLA ou Superfund; et divers règlements de l'État. Cette section comprend également des informations sur les avertissements de précaution qui apparaissent sur l'emballage l'étiquette de la matière.

CANADA:

SIMDUT: Système d'information sur le milieu de travail canadien sur les matières dangereuses. TC: Transports Canada. LIS/: Liste intérieure des substances.